Envoyé en préfecture le 10/06/2026
Reçu en préfecture le 10/06/2026
Publié le
ID : 035-213502552-20260605-2026_41CM-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le cinq juin deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Bernadette LETANOUX, maire
Date de la convocation : 01/06/2026 adressée par voie électronique le 01 juin 2026 et affichée en mairie le même jour
Nombre de conseillers en exercice : 14 ; Présents : 13 ; Votants : 14
Étaient présents : MM. et Mmes Bernadette LETANOUX, Stéphane PRULHIÈRE, Brigitte NICOLAS, Sébastien SALIOU, Roseline CAUGANT, Patrice GINGAT, M. Armel DENIS Fabien ALIX, Nadège LESSIRARD, Carmen MAUDET, Yannick DANIEL, Mathieu JEANNIN, Aglaé DE GRAAF.
Était absente : Mme Betty CADOT ayant donné procuration à Carmen MAUDET
Secrétaire de séance : Mme Brigitte NICOLAS

N°41-2026 CONVENTION MISE A DISPOSITION AGENT COMMUNAL SAINT-GUINOUX POUR LA BASE NAUTIQUE

Rapporteur : Mme Roseline CAUGANT

Madame CAUGANT indique que l'objet de la convention est la mise à disposition d'un agent communal de Saint-Guinoux pour l'activité de canoé kayak durant l'été 2026 (juin à août).

L'agent mis à disposition par la commune de SAINT-GUINOUX auprès de la commune de SAINT-BENOIT-DES-ONDES est Mme Joy DREVETON, recrutée en tant qu'animatrice nature.

L'activité se déroulera sur le lieu « Les Pagaies du Marais, 4 rue du Bord de mer, 35114 SAINT-BENOIT-DES-ONDES et aura lieu les mercredis à compter du 17 juin 2026, de 10h à 17h00 et un samedi sur 2. Les missions de Mme DREVETON seront d'assurer la permanence du guichet : renseigner les utilisateurs, prendre les réservations, mettre à disposition le matériel, assurer la sécurité du site et de l'activité.

En contrepartie de la mise à disposition de l'agent, la commune de SAINT-BENOIT-DES-ONDES s'engage à participer aux frais (frais de personnel, frais de déplacement) pour un montant de 2128.51€. La facture est jointe à la présente convention.

La convention est résiliée automatiquement le 29 août 2026 ou plus tôt d'un commun accord des parties.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** la convention la mise à disposition d'un agent communal de Saint-Guinoux pour l'activité de canoé kayak durant l'été 2026 (juin à août).
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer ladite convention

Le registre dûment signé,
Pour extrait conforme,

La secrétaire
Brigitte NICOLAS

Le maire,
Bernadette LETANOUX

MAIRIE DE ST-BENOÎT-DES-ONDES (Ille-et-Vilaine)